BISMILLAH ARRAHMAN ARRAHIM

Charte des centres de roqya CORAN GUERIT

Louanges à Allah et bénédictions et salut sur son Prophète. La méthode de roqya du cheikh Ben Halima Abderraouf vise au-delà du soulagement des patients à promouvoir l'Islam et combattre le satanisme et donc ne peut se réduire à une clinique ou un business. Cette charte est un engagement des centres et une garantie de respecter la volonté et l'esprit du fondateur. Le centre est une unité de roqya qui inclut un raqi qui travaille seul chez lui ou à domicile.

1) LA METHODE

L'eau pour se laver, boire et asperger la maison et le travail, la pommade ou l'huile pour se masser et le sana sont la base de notre traitement. Les versets pour les coraniser sont les mêmes que ceux à lire sur les patients et ne doivent pas être diminués. Les ventouses doivent être utilisées systématiquement en cas de douleurs et de dysfonctionnements. Chaque centre doit avoir des femmes pour pratiquer les ventouses sur les femmes. Les versets symboles doivent être inclus dans le traitement. Le captage n'est pas une condition indispensable dans le traitement, mais le centre doit faire son possible pour disposer de capteurs et capter systématiquement pour chaque patient. On fait son possible pour enlever tout le mal qui est chez le patient dès le premier traitement et chaque fois que le patient revient on cherche à comprendre ce qui reste et on s'efforce de résoudre son cas définitivement. Le centre doit pratiquer la psychothérapie quand c'est nécessaire et aussi souvent que possible. Il faut avoir à l'esprit de transformer les patients en capteurs s'ils sont possédés, s'ils souhaitent capter et surtout si la possession ne finit pas donc il faut que le patient capte ses propres djinns. Les nouveautés et mises à jour dans la méthode de traitement enseignées par le cheikh Ben Halima Abderraouf doivent être incluses au fur et à mesure.

2) LA FORMATION

La formation est gratuite et ouverte à tous sans conditions, mais on peut faire payer les supports de formation. En échange on fait travailler les stagiaires pour qu'ils nous aident et pour qu'ils aient la maîtrise de l'enseignement. Mais il n'est pas possible d'exploiter les stagiaires sont les former. On a le souci permanent de les faire passer à la suite dès qu'ils ont maîtrisé un aspect de la formation. Tous les membres du centre doivent chercher à compléter les 18 cours de formation et ensuite à maîtriser les tafsir. Les cours peuvent être donnés avec les vidéos du cheikh Ben Halima Abderraouf. La formation ne donne pas droit à être embauché au centre mais le centre doit soutenir tous ceux qui veulent débuter.

3) LA REMUNERATION

La rémunération des raqis se fait selon le schéma enseigné par le cheikh, proportionnellement au résultat. Il n'est pas possible que le responsable du centre fixe un salaire aux employés et prenne le reste. Les membres du centre décideront à la majorité de rendre les rémunérations publiques ou de laisser la gestion au responsable et au trésorier. Les distributions doivent être archivées. Le centre ne peut pas refuser de soigner une personne qui n'a pas les moyens mis doit négocier pour que la personne donne ce qu'elle peut ou s'engage à payer quand elle pourra. Un raqi qui détourne les patients du centre pour les traiter personnellement commet un acte de trahison envers le groupe : il devra rembourser l'argent et recevra un avertissement. Les traitements à domicile sont décidés par le centre et ceux qui le font auront autant d'heures de travail comptées en plus.

4) LES AFFICHAGES

Le centre doit afficher la liste des centres nationaux mise à jour une fois par an au moins ainsi que la partie 1 de cette charte. Les documents de formation commenceront avec la partie 2. L'ensemble de la charte doit être connu des raqis. Le dernier rapport du centre ou rapport national doit être affiché ainsi que le dernier rapport de campagne du cheikh. Le centre doit s'assurer que ses coordonnées sont à jour sur la liste internationale et préciser s'il dispose d'un capteur, d'un service d'hébergement et d'un service de captage par skype. Le centre doit d'efforcer de mettre en vente les produits du cheikh : livres, affiches, DVDs, articles, autres.

5) LA GESTION DES CONFLITS

« Quiconque voit un mal qu'il le change » est un principe du groupe islamique. Il faut d'abord s'expliquer avec la personne concernée. Si la situation n'est pas réglée, il faut s'adresser à l'émir ou au responsable. Si la situation n'est pas réglée on s'adresse au médiateur ; partout où il y a émir il y a un médiateur sauf si le groupe est très petit. Si la situation n'est pas réglée le médiateur s'adresse au cheikh ou au responsable international. Celui qui ne réagit pas devant une situation mettant le groupe en péril a commis un acte de trahison. Aucune plainte anonyme n'est recevable.